



Fiscalite pour personnes agees

Par **Basculant24**, le **18/11/2010** à **21:51**

Bonjour,nous sommes des retraites ,agees de 72 et 73 ans avec une retraite du batiment ,et une retraite de femme de menage ,nous sommes imposes , taxe fonciere de 970 Euros + la taxe d habitation de 700 Euros nous sommes depourvus de tout isoles de tout ,serai-t-il pas d un abus de pouvoir?Comment peut-ont se defendre contre ceci?Merci de votre reponse ,cordialement Basculant 24

Par **Marion2**, le **18/11/2010** à **21:56**

Bonsoir,

La taxe foncière est un impôt que tous les propriétaires doivent payer.

Si vous devez régler une Taxe d'Habitation, c'est parce que vous vous êtes imposables sur les revenus.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **18/11/2010** à **23:47**

Lors du calcul de la TF et de la TH, il y a normalement des abattements en fonction des revenus, quand ils sont bas. Relisez vos avis de taxe, ça doit y être.

Vérifiez que vous ne tombez sous le coup du bouclier fiscal (comptez la TH, la TF, l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS déduites de votre retraite)